République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Commune de Locmiquélic
Canton d'Hennebont

N° d'enregistrement
2026 / 221

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement au droit du chantier rue des Bons Enfants,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 11/ 11 / 2026 et jusqu'à la fin des travaux, la rue des Bon Enfant au niveau du N°3 est réglementée, la circulation est rétrécie et le stationnement interdit au droit du chantier afin d'effectuer des travaux pour le déploiement de la fibre Optique (ORANGE) .

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante.

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 26 octobre 2026

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL.